

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-04-02-12

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme WILK I. (pouvoir à Alexandra FIHUE-BUQUET), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; Mme POIS M.B., M. MANGARD B.

Etaient absents : M. COUAILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 26/03/25 Date d'affichage : 26/03/25

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 17

Votants : 19

M. Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DECLASSER ET MISE À DISPOSITION DU CR12 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FALAISES DU TALOU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Monts et Vallées, la Communauté de communes Falaises du Talou peut procéder à tous les travaux d'aménagements conformément d'une part au projet de création de la ZAC Monts et Vallées approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 22 janvier 2008 et le dossier de réalisation approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2011 et d'autre part au plan local d'urbanisme,

Considérant que les travaux aménagements réalisés par la CC Falaises du Talou, nécessitent la mise à disposition de la voie communale 112, actuellement propriétés de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Considérant l'avis de la Commission n°3 « Urbanisme- Travaux – Voirie- Réseaux – Foncier -Patrimoine et cadre de vie » en date du 26 mars 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le déclassement du Chemin rural 112 en voie communale 112,
- Approuve la mise à disposition de la Voie communale 112, à la communauté de communes de Falaises du Talou,
- Dit que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit,
- Dit qu'à compter de la date de mise à disposition formalisée par convention, la CC Falaises du Talou assume l'ensemble des droits indissociables qui s'attachent à la propriété, qu'elle exercera tout pouvoir de gestion, dont l'entretien du bien et toute action éventuelle en justice, en lieu et place du propriétaire,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

- Autorise Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer la convention de mise à disposition, avec la CC Falaises du Talou, ainsi que tout acte ou tout document qui seraient la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 2 avril 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.